

ISÈRE

GRENOBLE | VOIRON

La direction de la Mut' dans l'œil du cyclone

Repris par Bernard Bensaïd et le groupe "Avec" en octobre 2020, le groupe hospitalier mutualiste est toujours l'objet de tensions. Une plainte pour "prise illégale d'intérêts" a été déposée. Et les médecins ont obtenu un changement de gouvernance. Bernard Bensaïd contre-attaque et dénonce l'alliance de syndicats « stupides et dogmatiques » et de médecins.

Il ne se passe quasiment pas un mois depuis deux ans et le rachat de la clinique, sans que le groupe hospitalier mutualiste ne soit l'objet de polémiques et de controverses, au-delà d'une crise Covid qui a fragilisé tous les établissements de santé. Cette fois, ce sont les syndicats CGT/F0 qui ont déposé une plainte contre X ce jeudi 16 juin pour prise illégale d'intérêts, comme l'a révélé la cellule investigation de Radio France.

■ « Il a signé en tant que président du GHM une convention financière avec une société dont il est... président »

Laure Germain-Phion, avocate des syndicats, s'en explique : « Monsieur Bensaïd a signé en octobre 2020, pour la société Avec, qu'il préside, une convention de prestation de services avec l'UMG-GHM... dont il est président. Il apporte sa signature sur les deux documents qui, à notre connaissance, ne sont jamais passés devant les deux conseils d'administration. » Cette convention prévoit des frais de siège. Mais l'avocate rebondit : « Le groupe Avec est devenu prestataire de services pour le GHM moyennant 1 %



Depuis sa vente en 2020, les méthodes du repreneur de la clinique mutualiste alimentent la controverse. Photo Le DL/Matthieu ESTRANGIN

du chiffre d'affaires, soit 1,5 à 1,7 million d'euros [M€] par an. Outre que l'UMG-GHM n'avait pas besoin de ces supports puisqu'elle en était déjà pourvue, il fait donc remonter dans sa société privée des fonds qui proviennent à 80 % d'argent public. Ça commence à devenir problématique... »

Elle ajoute : « Et ce d'autant que l'UMG-GHM est un Espic, soit un délégataire de service public. Elle ne peut donc pas avoir de contrats avec une société commerciale avec qui elle n'a aucun lien capitalistique, et qui agit là dans ses propres intérêts. C'est là que réside la prise illégale d'intérêts. »

■ Une « mutualisation » assumée par Bernard Bensaïd, c'est le credo même de son groupe

Bernard Bensaïd riposte. « Cette convention permet de payer les cadres du groupe. Les

fonds qui remontent assurent le développement du groupe. Et nous mutualisons les risques. Le groupe établit une péréquation entre ceux qui gagnent et ceux qui perdent », précise le patron qui indique être à la tête de 130 sociétés représentant 12 000 salariés.

« Je ne vois pas en quoi cela constituerait une prise illégale d'intérêts. Cela fait 12 ans que nous passons des conventions de ce type avec des structures privées lucratives, associatives ou mutualistes. Nous avons eu des contrôles de la Chambre régionale des comptes. Ce grief n'est jamais remonté. »

Et Bernard Bensaïd affiche crânement le credo de son groupe : « On garantit l'emploi, les conventions collectives, les accords d'entreprise. On ne ferme aucun établissement. Et la trésorerie du groupe est mutualisée. C'est un engagement très fort : ou tous les établissements

sont sauvés, ou tout le groupe tombera », affirme-t-il.

■ « Il paye les salariés de son groupe avec un prêt du GHM »

M^e Germain-Phion poursuit : « En janvier dernier, il a [Bernard Bensaïd, NDLR] également fait signer deux avenants qu'il n'a passés en conseil d'administration qu'en mai... Il y explique que les supports informatiques sortent de la convention du mois d'octobre 2020, non pour amener une baisse de facturation, mais pour les facturer en plus ! » Un dernier pour la route ? « Il vient de prêter 4,5 M€ de l'UMG-GHM à la société Doctocare dont il est le représentant, qui n'a pas d'effectifs, mais il fait remonter cet argent à la société Avec pour payer ses salariés en raison de problèmes de trésorerie... »

« C'est autorisé à condition que ce soit sans intérêt », se

défend Bernard Bensaïd qui réitère la philosophie de son groupe.

Ce n'est évidemment pas la première fois que ce patron est dans l'œil du cyclone. « C'est un petit Tapie dans le domaine social », avait souligné au *Dauphiné libéré* l'avocat messin Bernard Petit qui avait obtenu sa condamnation « des centaines de fois ». D'autres communes, dont Chamrousse, ont eu maille à partir avec ce patron qui cumule les présidences de société et les procès. Qu'il les gagne (ce qui a jusqu'ici été le cas face à ses opposants du GHM) ou les perde, l'homme ne s'embarrasse guère : il avance. S'il revendique 11 815 collaborateurs aujourd'hui, ses comptes 2021 seraient toutefois dans le rouge, avec un résultat net de -21 millions d'euros selon France Inter.

Jean-Benoît VIGNY (avec Lionel ARCE-MENSO)

Bernard Bensaïd lâchera la direction générale au 1^{er} juillet

En mai, la commission médicale d'établissement (CME) du GHM avait adressé un courrier à sa direction qui pointait « des dysfonctionnements dans la structuration décisionnelle, explique son président Nicolas Albin. Nous avons demandé que M. Bensaïd prenne du recul et retrouve sa position de président d'un gros groupe de santé ». Au profit de la nomination d'un directeur administratif en binôme avec un directeur médical. Il insiste : « Ce n'est pas une défiance



Bernard Bensaïd, patron du groupe Avec.

Photo Le DL/Isabelle CALENDRE

envers M. Bensaïd mais on veut traiter convenablement les patients, rester un établissement de santé majeur du territoire avec des soins de qualité et, pour cela, on a besoin d'une gouvernance très claire. » D'autres points avaient par ailleurs été pointés par la CME et « tous ont été acceptés par la direction », relève encore le docteur Albin.

« Je n'ai pas vocation à rester directeur général, je dirige un groupe de 12 000 personnes et c'était transitoire. Au 1^{er} juillet, le D^r Voirin deviendra directeur général, comme cela a toujours été prévu », répond Bernard Bensaïd. Et le patron défend ardemment son bilan. « On a redressé les comptes de l'établissement. On a relancé l'investissement, créé 15 postes, réussi la digitalisation. » Quant aux syndicats, « ils mènent une guerre de tranchées, dogmatique. On en est à six assignations, ils ont perdu à chaque fois. Des médecins suivent les syndicats, il faut savoir que j'ai mis fin à des agissements scandaleux de certains d'entre eux ».

Amandine Forestier, vice-présidente de la CME, assure de son côté : « Nous avons des équipes très motivées bien qu'essorées par

le contexte. Mais il n'y a pas de dégradation de moyens et le GHM est très proactif pour recruter. On a un super outil de travail et envie de travailler tous ensemble. » Mais elle glisse aussi : « Après, s'il y a des pratiques illégales, que nous n'avons pas à juger, il faut effectivement les dénoncer. Mais notre temps, on ne peut pas se permettre de le perdre, on veut le consacrer à soigner nos malades. »



Le docteur Amandine Forestier, vice-présidente de la commission médicale d'établissement.

Photo Le DL/J.-B.V.

J.-B.V. (avec L.A.-M.)